



Organe subsidiaire de mise en œuvre

Quarante-quatrième session

Bonn, 16-26 mai 2016

Point 2 a) de l'ordre du jour

Questions d'organisation : Adoption de l'ordre du jour

**Projet d'ordre du jour proposé en remplacement
de l'ordre du jour adopté à la première séance**

Proposition du Président

À sa première séance, le 16 mai, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document FCCC/SBI/2016/1, à l'exclusion des points 5 et 4 a) qui sont laissés en suspens. Sur décision du SBI, des consultations ont eu lieu avec les Parties intéressées concernant le point 5 de l'ordre du jour provisoire. Le résultat de ces consultations est pris en compte dans l'ordre du jour ci-après, qui est proposé en remplacement de celui qui a été adopté à la première séance du SBI, conformément à l'article 13 du projet de règlement actuellement appliqué.

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour ;
 - b) Organisation des travaux de la session ;
 - c) Échange de vues axé sur la facilitation dans le cadre du processus de consultation et d'analyse au niveau international ;
 - d) Autres activités prescrites ;
 - e) Élection des membres du Bureau autres que le Président.
3. Notification et examen concernant les Parties visées à l'annexe I de la Convention :
 - a) État de la situation concernant la présentation et l'examen des deuxièmes rapports biennaux des Parties visées à l'annexe I de la Convention ;
 - b) Compilation-synthèse des sixièmes communications nationales et des premiers rapports biennaux des Parties visées à l'annexe I de la Convention ;
 - c) Résultats de la première phase du processus d'évaluation et d'examen au niveau international (2014-2015) ;



- d) Révision des « Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention, deuxième partie : directives FCCC pour l'établissement des communications nationales ».
4. Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention :
 - a) Informations contenues dans les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (*point de l'ordre du jour laissé en suspens*) ;
 - b) Fourniture d'un appui financier et technique ;
 - c) Rapports de synthèse sur l'analyse technique des rapports biennaux actualisés des Parties non visées à l'annexe I de la Convention.
 5. Établissement de modalités et de procédures concernant le fonctionnement et l'utilisation du registre public visé au paragraphe 12 de l'article 4 de l'Accord de Paris.
 6. Établissement de modalités et de procédures concernant le fonctionnement et l'utilisation du registre public visé au paragraphe 12 de l'article 7 de l'Accord de Paris.
 7. Questions relatives aux mécanismes prévus par le Protocole de Kyoto :
 - a) Examen des modalités et procédures d'application du mécanisme pour un développement propre ;
 - b) Examen des lignes directrices pour l'application conjointe ;
 - c) Procédures, mécanismes et dispositions institutionnelles à prévoir pour les recours concernant les décisions du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre.
 8. Questions relatives aux pays les moins avancés.
 9. Plans nationaux d'adaptation.
 10. Troisième examen du Fonds pour l'adaptation.
 11. Portée et modalités de l'évaluation périodique du Mécanisme technologique pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris.
 12. Renforcement des capacités dans les pays en développement :
 - a) Troisième examen approfondi de la mise en œuvre du cadre pour le renforcement des capacités au titre de la Convention ;
 - b) Troisième examen approfondi de la mise en œuvre du cadre pour le renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto ;
 - c) Mandat du Comité de Paris sur le renforcement des capacités.
 13. Examen du programme de travail de Doha sur l'article 6 de la Convention.
 14. Impact des mesures de riposte mises en œuvre :
 - a) Forum amélioré et programme de travail ;
 - b) Modalités de fonctionnement, programme de travail et fonctions à prévoir au titre de l'Accord de Paris pour le forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre ;

- c) Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto ;
 - d) Progrès accomplis dans l'application de la décision 1/CP.10.
15. Portée du prochain examen périodique de l'objectif global à long terme et des progrès d'ensemble accomplis en vue de sa réalisation.
 16. Égalité des sexes dans le contexte des changements climatiques.
 17. Dispositions à prendre en vue des réunions intergouvernementales.
 18. Questions administratives, financières et institutionnelles :
 - a) Questions financières et budgétaires ;
 - b) Examen continu des fonctions et activités du secrétariat ;
 - c) Privilèges et immunités à accorder aux personnes siégeant dans les organes constitués au titre du Protocole de Kyoto ;
 - d) Privilèges et immunités à accorder aux personnes siégeant dans les organes constitués au titre de la Convention.
 19. Questions diverses.
 20. Clôture et rapport de la session.
-